

NOTRE CHARTE

Notre **Charte** repose sur ces **principes** :

1. L'écoute et la disponibilité

- ✓ Une hotline ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 19h
- ✓ Des conseillers à votre écoute

2. Une offre accessible et transparente.

- ✓ Des niveaux de prestation élevés à un coût limité
- ✓ Sans coûts cachés
- ✓ Récupération de TVA sur vos frais

3. L'excellence de notre prestation

- ✓ Flexi-Entrepreneur est certifié **ISO 9001** par le Bureau Veritas Certification
- ✓ Garantie à première demande pour le paiement du salaire par la **Compagnie Européenne de Garantie et Caution** (en plus des AGS)
- ✓ Flexi-Entrepreneur adhère au syndicat de portage salarial le **PEPS**
- ✓ Contrat de travail en CDD ou CDI
- ✓ Vos droits sont préservés (chômage, prévoyance...)
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de **MMA IARD**
- ✓ Convention collective du portage salarial
- ✓ Salaire dès le premier jour travaillé
- ✓ Salaire des Cadres au-dessus du minimum conventionnel afin d'éviter des charges inutiles (la GMP)



4. Le bien-être au travail (et le fun !)

- ✓ Nombreuses formations offertes notamment pour trouver des missions
- ✓ Apéros, soirées, théâtre, soirées annuelles,
- ✓ Séminaires de travail en France et à l'étranger...

Flexi-Entrepreneur SAS

Société par actions simplifiée au capital de 100 000€
Siège Social : La Grand Arche – Paroi Nord
92044 Paris La Défense
SIREN : 809 475 916

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96

Fax : +33 (0)1 85 08 06 86

contact@flexientrepreneur.com

www.flexientrepreneur.com